



RECOMMANDATIONS EXTRAITES de

GENAY

Charte pour la qualité du cadre de vie

INTRO 5 ÉTAPES CLÉS
p. 7

+

DG QUALITÉ
ARCHITECTURALE
ET URBAINE
p. 30 à 32

+

INTRODUCTION

5 étapes clés, amorces d'un projet réussi

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Qualité architecturale et urbaine

Habiter le tissu pavillonnaire Maison individuelle

3a TYPOLOGIES
BÂTIES
p. 46

+

3b ENTREtenir &
RÉNOVER
p. 47

3c AMÉNAGER
AGRANDIR
p. 48

3d CONSTRUIRE
recto p. 49

3d ENCART HABITAT
INTERMÉDIAIRE
verso p. 50

3e CLÔTURE &
PLANTATIONS
ASSOCIÉES
p. 51

+

INFOS
UTILES p. 60 à 61

La FICHE se compose en 6 volets :

1 volet **DESRIPTIF** : **3a** TYPOLOGIES BÂTIES.

Ce volet décrit les caractéristiques principales de ces typologies bâties et/ou des abords.

5 volets **ACTIONS** : **3b**, **3c**, **3drecto**, **3dverso** et **3e**.

Ces volets donnent des indications sur les **volumétries**, les **façades**, les **matériaux** et l'**aménagement des abords**, complétées d'une **palette de couleurs**, des schémas des **clôtures** et des **plantations associées**. Elles explicitent les attendus en termes de qualité de réalisation.

Sur chaque fiche figure un croquis en plan, qui, sans être la représentation réelle d'un lieu précis de la commune, est l'**expression de l'archétype urbain associé aux typologies bâties ciblées dans cette fiche** — les implantations, les morphologies, leurs rapports à la voirie et aux constructions environnantes — et illustre à titre indicatif comment peuvent s'y adjoindre des extensions ou bien de quelles manières peuvent se construire de nouveaux bâtiments à proximité.

INFOS UTILES

Pour en savoir +

3 FICHE

INTRODUCTION

5 étapes clés, amorces d'un projet réussi

1

Consulter le PLU-H

Consulter le règlement de la zone du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) dans laquelle se situe la parcelle avant de s'engager dans un projet *.

Des prescriptions limitatives opposables peuvent s'appliquer par rapport à la règle générale, notamment en vue de la préservation des caractéristiques bâties et paysagères de certains ensembles ou éléments patrimoniaux : Périmètres d'Intérêt Patrimonial (PIP) ou Eléments Bâti à Préserver (EBP).

<https://pluh.grandlyon.com/index>

2

Prendre contact avec la Mairie

Prendre rendez-vous avec le service Urbanisme et Cadre de vie dès les premières intentions de projet *.

Un dialogue continu entre le porteur de l'opération, la maîtrise d'œuvre et les pouvoirs publics est utile tout au long de l'élaboration du projet pour faciliter, in fine, le bon déroulement de la procédure d'instruction administrative du futur dossier de demande d'autorisation d'urbanisme. Pour certain projet clé, la Mairie peut organiser des commissions conseils préalables aux autorisations du droit des sols.

Prise de contact via cette adresse mail : urbanisme@villedegenay.com

3

Prendre connaissance de la Charte

Prendre connaissance de la présente Charte pour la Qualité du Cadre de Vie afin d'harmoniser le futur projet avec les exigences architecturales et environnementales de la commune.

Quelle que soit l'écriture architecturale souhaitée, traditionnelle ou contemporaine, les exigences sont celles de l'insertion dans le site, de la justesse des formes et des volumes et du bien-fondé des matériaux et des couleurs au regard du contexte existant.

Les contraintes réglementaires du PLU-H ne peuvent à elles seules déterminer la qualité d'un projet.

4

Solliciter si besoin l'appui de professionnels compétents

Solliciter l'appui de professionnels de la maîtrise d'œuvre afin de mener à bien le projet dans les meilleures conditions.

Architectes, paysagistes-concepteurs ou tout autre acteur qualifié en matière de construction, de réhabilitation ou d'aménagement sont à même de produire les études nécessaires à l'élaboration d'un projet et de formaliser le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme à l'aune des exigences du PLU-H et des attendus de la Charte.

Consulter le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement pour un conseil neutre et indépendant. Le CAUE Rhône Métropole reçoit les particuliers gratuitement sur rendez-vous *.

<https://www.caue69.fr/>

Consulter le service des Architectes de Bâtiments de France (ABF) de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône (UDAP69) pour tout projet situé en périmètre protégé au titre des Monuments Historiques.

Utiliser la plateforme de contact suivante au stade de l'avant-projet : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-thematiques/Architecture/Mes-travaux-en-site-protège>

5

Déposer la demande d'autorisation d'urbanisme

Déposer sous format dématérialisé le dossier correspondant à la nature du projet : déclaration préalable de travaux (DP), permis de construire (PC) ou permis de démolir (PD) *.

Déclaration Préalable obligatoire :

- pour les travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction existante (exemples : modification de la couleur de volets, ravalement de façade, remplacement d'une fenêtre, réfection d'une toiture, etc.) ;
- pour les modifications portant sur les clôtures ;
- pour l'élagage ou l'abattage des arbres situés en Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) ou en Espace Boisé Classé (EBC) ;
- pour la construction d'une piscine (enterrée ou hors-sol).

Permis de construire obligatoire :

- pour les constructions neuves ;
- pour certains travaux réalisés sur une construction existante (extension ou surélévation significatives).

La demande d'autorisation d'urbanisme implique que toutes les pièces nécessaires à la compréhension du projet soient produites afin de permettre aux différents services instructeurs (Commune, Métropole, UDAP, etc.) d'apprécier la conformité et la qualité architecturale, urbaine et paysagère de l'opération.

Dépôt de la demande sous format dématérialisé sur le guichet Toodego de la Métropole (www.toodego.com) après avoir créé un compte Grand Lyon Connect (moncompte.grandlyon.com).

* pages 60-61 : ORGANISMES/À CONTACTER + GUIDES/À LIRE + LISTE DE PIÈCES/À FOURNIR

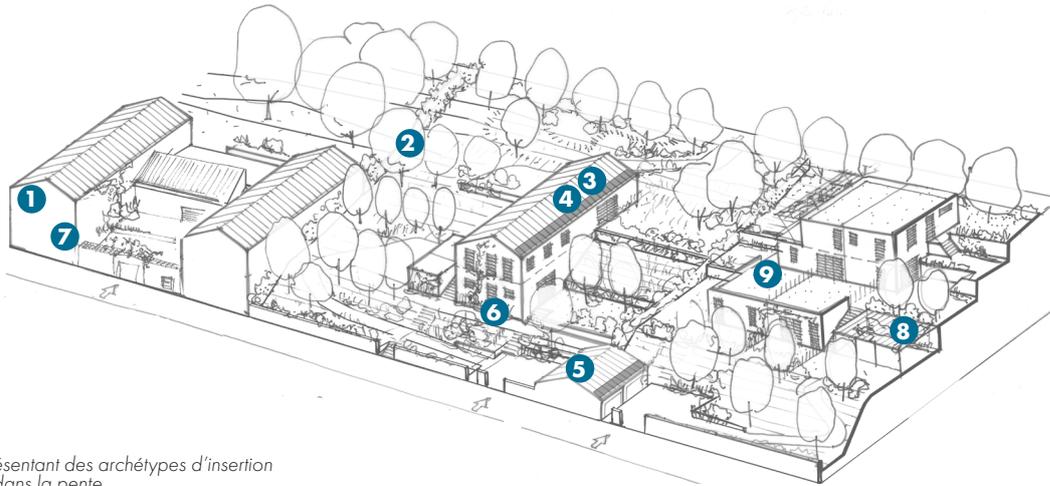
Recommandations

Dispositions générales

Qualité architecturale et urbaine

QUALITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE

Dispositions générales | 1-3



▲ Schéma présentant des archétypes d'insertion qualitative dans la pente.

Dans le respect du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H), l'acceptabilité d'un projet dépend de la prise en compte :

- de la nature des constructions existantes proches ①, et des relations à établir avec les espaces voisins (publics, privés, individuels ou communs) ;
- de la forme de la parcelle et de la topographie naturelle du terrain ;
- du patrimoine végétal existant ②, et des caractéristiques bioclimatiques du site (vent, soleil, pluie, etc.) ;
- du contexte environnemental et climatique: projet peu consommateur de foncier, limitant son impact carbone (cherchant à réhabiliter plutôt qu'à démolir puis reconstruire) sobre et économe en énergie, en eau, favorisant la biodiversité et la perméabilité des sols.

Volumétrie & implantation

L'implantation et la volumétrie d'une construction est d'abord déduite du contexte existant.

Tout nouveau projet prend en compte la qualité du paysage urbain (bâti et non bâti) dans lequel il s'insère. Il se conforme au mode dominant d'implantation et de volumétrie.

La proposition s'adapte au bâti environnant, respectant les hauteurs des constructions environnantes, et ce en dépit des maxima autorisés par le PLU-H qui ne sont que des garde-fous : les droits à construire sont un plafond et ne doivent être utilisés dans leur potentialité maximale que lorsque l'insertion visuelle dans le contexte urbain le permet.

La forme des constructions vise la plus grande simplicité ③ ; les formes complexes

(polygonales à pans coupés, curvilignes) sont une exception. Pour des raisons de sobriété énergétique, des formes compactes sont à privilégier.

L'implantation est assujettie à la direction des limites foncières en cohérence avec le parcellaire et la structure viaire. En cas de division d'un terrain en vue de construire, le découpage foncier détermine la faisabilité de la future édification, qui doit être préfigurée en amont.

Les considérations fonctionnelles, notamment l'accès, le stationnement et les manœuvres, ne peuvent à elles seules justifier le mode d'implantation d'un bâtiment et sa forme. L'inscription d'un projet relève avant tout d'une intégration dans un contexte paysager et urbain, dont il s'agit de conforter les qualités.

Le terrassement du projet s'adapte au plus près du sol naturel et à sa topographie.

Le profil du terrain naturel ne doit être modifié qu'à minima en équilibrant les volumes de déblais-remblais (adaptation au sol, pédologie, impact faune/flore). Lorsque le site présente une déclivité, les constructions nouvelles sont édifiées sur des terrasses horizontales étagées dans la pente. La construction s'adosse au terrain en encastrant l'arrière du volume dans le sol et en organisant si besoin les planchers en niveaux ou demi-niveaux successifs.

Les volumes sont orientés parallèlement ou perpendiculairement à la pente ④.

Les garages et stationnements sont situés au plus près de la voirie ⑤, minimisant l'imperméabilisation du terrain, tout en respectant le recul prévu au PLU-H.

Dans un terrain en forte pente, les stationnements intégrés dans l'enveloppe bâtie sont à situer au niveau bas de la construction si la voie d'accès

est en aval, et au niveau haut si elle est en amont. Les dessertes dans un coteau sont aménagées en lacets afin de minimiser leur pente.

Façade

La façade révèle la structure du bâtiment, exprime les dispositions constructives, révèle les fonctions et valorise les usages.

Composition

L'aspect de la façade inscrit le bâtiment dans son époque, sans effet de mode, avec le souci du temps long : intemporalité des formes, sobriété de la composition, robustesse des matériaux.

Sa composition exprime une harmonie visuelle : étagement et hiérarchisation des niveaux (soubassement, corps principal, couronnement), équilibre des pleins et des vides (parties opaques/parties transparentes), ordonnancement des percements (alignements horizontaux, aplombs des travées, effets de symétrie, etc.), proportions des ouvertures, récurrence des motifs (nombre restreint de matériaux, de formes et de formats).

Le recours à d'autres codes constructifs, entendu comme la volonté de dépasser le pastiche ou le simple mimétisme lors d'un projet dit « d'architecture contemporaine » est possible sous réserve que cette transposition tire sa justification d'une leçon du site et d'une compréhension fine du contexte urbain, architecturale et paysager.

Menuiseries, occultations

Une unité doit être recherchée pour chacune des façades ⑥.

Les protections solaires et les occultations sont systématisées et conçues de manière à ▶

QUALITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE

Dispositions générales | 2-3



▲ Réhabilitation d'habitat rural et construction de logement collectif, Lissieu (69), Silvère Weiss Séméio Architecture.



▲ Piano à Queue 1, Lyon (69), Atelier Régis Gachon.

participer à l'animation de la façade. Le type de dispositif doit être choisi en cohérence avec l'architecture de la construction.

Les menuiseries en bois et/ou aluminium sont à privilégier au détriment du PVC.

Ravalement

Le choix du produit à mettre en œuvre est à arrêter après un diagnostic du bâti et une reconnaissance des supports (matériaux de construction, enduit et décors portés, pathologies éventuelles, etc.).

Le projet de ravalement intègre la rénovation ou le renouvellement du mobilier de façade : garde-corps, lambrequins, occultations, forjets, zinguerie, marquises, etc.

Modénatures, matériaux, couleurs

Le projet compose avec un nombre limité de matériaux et de teintes. Le choix des couleurs doit respecter globalement la gradation suivante, du plus clair au plus foncé, afin de conforter le mariage de l'ombre et de la lumière :



En cas d'entretien du bâti ancien, les modénatures existantes sont à préserver ou à restaurer ⑦ (appuis, cordons, bandeaux, chapiteaux, corniches, etc.).

Dans tous les cas le projet doit faire l'objet d'une étude-couleur.

Dispositifs techniques en façade

Les éléments techniques (pompes à chaleur, splits de climatisation, gaines de ventilation, passages de câbles, extracteurs, etc.) doivent faire l'objet d'un projet d'intégration discrète et soignée (visant notamment à minimiser le bruit occasionné). Ils ne peuvent pas être positionnés en façade principale.

Performance énergétique

Afin de viser la meilleure performance énergétique, une approche globale est requise en intervenant simultanément sur tous les postes de travaux : isolation thermique, systèmes techniques (ventilation, chauffage) et protection solaire ⑧.

L'opportunité de l'isolation thermique par l'extérieur est à évaluer au regard de l'acceptabilité architecturale du projet : qualité des matériaux, conditions de mises en œuvre et pérennité des ouvrages. Lors de rénovation énergétique, on veillera, en particulier à :

- avancer les menuiseries dans l'épaisseur du mur lorsque celles-ci sont remplacées, afin d'assurer un tableau équivalent à l'existant ;
- s'assurer qu'un débord de toiture suffisant permet d'accueillir la surépaisseur ; et dans le cas contraire recréer une dépassée de toit ad-hoc ;
- restituer des appuis de baies de préférence maçonnés.

Extensions

Le projet est attentif à ce que le bâti initial conserve sa primauté sur l'adjonction en termes de gabarit et de prééminence visuelle.

L'extension respecte l'intégrité architecturale du bâti existant et veille à ne pas empêcher ses

possibilités d'évolutions futures.

Pour une extension horizontale comme pour une surélévation, deux postures sont à distinguer dans le parti pris :

- soit l'extension cherche à reproduire les codes architecturaux du bâti initial. L'ouvrage neuf est alors conçu comme la continuité de l'ouvrage existant et des parentés fortes sont à trouver avec lui pour favoriser une unité d'ensemble (volumétrie, alignements, rythmes de la façade, proportions des ouvertures, matériaux, couleurs, etc.) ;
- soit l'extension cherche à dialoguer avec l'écriture architecturale originelle en affirmant un contrepoint contemporain. Le projet est alors conçu pour s'affirmer de manière distincte (mode constructif, teintes, matériaux) tout en restant assimilable par le contexte existant par un jeu de parentés et de réinterprétations actuelles.

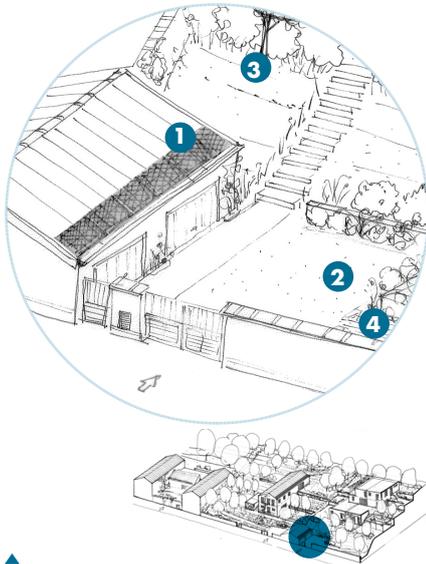
Toiture

Le toit est traité comme une « 5ème façade ».

Le choix de la forme du toit — à pans (mono-pan, double pan, etc.), ou plat (toit-terrace ou faible pente) — répond à une logique de composition architecturale d'ensemble et d'insertion dans le contexte (ensoleillement, considérations patrimoniales, surplombs visuels, etc.).

De manière générale, des formes de toiture simples sont à privilégier en évitant la juxtaposition de plusieurs types de couvertures sur un même corps de bâtiment. Les toits plats sont accessibles et aménagés ou végétalisés ⑨, et les garde-corps conçus comme des ouvrages de couronnement de l'édifice.

Les organes techniques sont intégrés à ▶



▲ Zoom du schéma présentant des archétypes d'insertion qualitative dans la pente.

l'intérieur de l'enveloppe bâtie ou dissimulés derrière des dispositifs pare-vue.

Les panneaux solaires font l'objet d'un projet d'intégration spécifique pour être les moins visibles possibles. Ils sont à positionner sur les volumes bas, les annexes, voire au sol. A défaut, ils sont dissimulés derrière des acrotères réhaussés d'un toit plat ou disposés de manière continue, alignés et centrés **1** en bas de pente d'un pan de toit.

Gestion des eaux de pluie

Les eaux de pluie sont à gérer à la parcelle (issues des toitures et du ruissellement de surface). Elles sont une composante à intégrer dès la phase de la conception, impactant l'aménagement paysager (jardin de pluie, noue, tranchée drainante végétalisée, cuve de rétention d'eau de pluie enterrée pour l'arrosage, etc.).

Abords

La conception des aménagements extérieurs est indissociable d'un projet de construction ou d'extension.

L'aménagement des abords du projet (jardin, aire de stationnement, piscine, terrasse, etc.) relève d'une démarche de conception paysagère.

Principes généraux

Les espaces extérieurs ne peuvent constituer des surfaces résiduelles résultant de l'implantation de la nouvelle construction. Leur conception accompagne le projet architectural.

Le projet tire son parti d'aménagement des caractéristiques du site et des logiques paysagères en place (exposition, topographie, hydrologie, couvert végétal, etc.) : composition spatiale, nivellement de surface, implantation des réseaux, gestion des eaux pluviales, organisation des usages, choix des matériaux (revêtements de sol, bordures, emmarchements, murets, etc.), palette végétale (genre, espèce, variété, etc.) sont à définir précisément.

Terrain en pente

Lorsque le terrain est en pente, il est aménagé en **terrasses parallèles aux courbes de niveaux**.

Pour les pentes à forte déclivité (>10%), des murets de soutènement retiennent les terres (ni talus, ni enrochement). Pour les pentes à faible déclivité (<10%), un régalage des terres peut être réalisé en pente douce autour de la construction.

Revêtements de surface

Les surfaces de pleine terre plantées sont à privilégier ; le cas échéant désimperméabiliser ou éviter d'artificialiser les sols, notamment pour limiter leur dévitalisation et le ruissellement de surface.

Privilégier des revêtements perméables à l'eau de pluie **2** : dallages plantés pour les allées piétonnes (pavés ou dalles à joints en terre, sable ou gravillonnés) ; bandes de roulements enherbées, gravier concassé enherbé sur mélange terre-pierre pour les allées circulées et les aires de stationnements ; platelage bois pour les terrasses et les plages de piscines. Éviter les solutions artificielles (gazons synthétiques, matériaux composite).

Plantations

Les espaces extérieurs doivent essentiellement être constitués de surfaces de pleine terre plantées **3**.

- Bien planter au bon endroit

Le choix des essences et le choix de leurs implantations doivent prendre en compte un dimensionnement approprié des espaces de plantation (par rapport à la distance au bâti, à la distance aux limites de propriété, aux ombres portées, à la taille adulte des sujets, etc.). Cela permet d'éviter à termes les besoins de taille et d'élagage.

- Choix des essences

Des plants indigènes produits par des pépiniéristes locaux sont à privilégier car ils n'exigent pas d'arrosage automatique ; ils sont adaptés aux conditions bioclimatiques (sol, exposition, etc.), aux rigueurs du climat (sécheresse)

et répondent aux besoins de la faune locale.

La composition d'un espace de plantation s'élabore en considérant les différentes strates végétales : herbacée (hors pelouse), arbustive, arborée, grimpante, etc. Il s'agit d'associer au minimum deux strates pour tout projet, tout en variant les essences, afin de diversifier le paysage et restaurer la biodiversité.

Éviter les essences exotiques envahissantes (bambou, buddleia, robinier faux-acacia, etc.).

Pour une haie, prévoir cinq essences différentes minimum (essences indigènes de préférence, associées éventuellement avec des essences horticoles ou exotiques issues du bassin méditerranéen proche).

- Limiter l'entretien

Anticiper l'emplacement de la plantation en fonction de la taille adulte des végétaux et ne tailler qu'en cas de nécessité (les végétaux n'ont pas besoin d'être taillés, ceux sont nos usages qui instaurent le besoin qu'ils le soient ; programmer la taille pour ne pas impacter la nidification).

Limiter la fréquence des tontes : dans la mesure du possible, conserver des espaces le moins possible tondu (coupe 1 à 2 fois par an) pour favoriser la biodiversité, et offrir un réservoir naturel d'eau et de fraîcheur.

Opter pour des alternatives au gazon sur les espaces non circulés : plates-bandes de vivaces, massif d'arbustes, bosquets d'arbres, etc.

Clôture

Les clôtures font partie intégrante du projet de construction.

Leur conception (nature, hauteur, matériau, forme, couleur, etc.) repose avant tout sur la prise en compte de l'architecture du bâtiment associé et des clôtures des terrains contigus.

La clôture doit être développée de manière unitaire sur la totalité de la limite (hauteur, aspect, etc.). Les portails et portillons d'accès sont traités dans le même registre esthétique.

Sa conception prend en compte le profil du terrain (pente), le passage de la petite faune et le cheminement de l'eau.

Elle combine des éléments construits (muret, mur, panneau ajouré, grille, grillage, etc.) et des éléments végétaux **4**. Ces derniers sont constitués d'au minimum deux strates végétales et de plusieurs essences.

Recommandations

Habiter le tissu pavillonnaire
Maison individuelle

3



▲ Schéma en plan de masse de ce tissu caractéristique dans un contexte fictif.

Issu de la division de vastes tènements agricoles ou du démantèlement d'anciennes propriétés bourgeoises autour du bourg, ce tissu de maisons individuelles présente plusieurs formes typologiques. Villas auto-construites des années 50, maisons sur catalogue des Trente Glorieuses, maisons de constructeurs ou maisons d'architectes des années 80 à nos jours, composent une constellation de quartiers composites, à l'empreinte paysagère et urbaine non négligeable.

Ce mode d'urbanisation peu dense de maisons le plus souvent construites en retrait des limites parcellaires ①, a développé un paysage bâti aéré qui fait la part belle au végétal ②

Dans ce type de tissu urbain pavillonnaire, ce sont les jardins privatifs qui contribuent à la qualité paysagère des lieux, avant même l'aspect des architectures elles-mêmes, et notamment la qualité des clôtures végétalisées dont elles constituent le premier plan ③.

Mais il a généré parallèlement un tissu urbain sclérosé, composé de voies privées en impasse, de dessertes surdimensionnées et imperméables, porté par l'hégémonie de la voiture ④.

Pavillon

Le pavillon est le modèle le plus courant de maison individuelle. Il consiste en une construction isolée à quatre façades ou plus ⑤. Son gabarit s'étend du simple rez-de-chaussée (maison de plain-pied) au R+1 réhaussé d'un niveau de comble, aménagé ou non.

On peut citer plusieurs modèles :

- dans les années 60, la maison dont les pièces principales accessibles par un escalier extérieur surmontent un RDC consacré au garage et aux pièces techniques, au détriment de la relation au jardin
- dans les années 70, la maison à l'« américaine », de plain-pied, à deux ou trois ailes, surmontée de toits à pans multiples.
- dans les années 80-90, la maison néo-provençale, à la volumétrie complexe et aux décors stéréotypés (enduit ocre, tuile romane, arcs surpassés, colonnes et balustres).
- très marginalement, dans les années 2000, la maison dite « contemporaine », de formes cubique, aux teintes blanches et anthracite, en R+1 sous toit terrasse.

Le pavillon est souvent entouré de volumes bas formant annexes au volume principal (garages, appentis, terrasses couvertes, etc.) ⑥, parfois d'une piscine et agrémenté d'un jardin, réparti autour de la maison, délimité par des clôtures végétales ⑦.

Au-delà de ces grandes caractéristiques communes, et en dépit d'implantations relativement ordonnancées, l'aspect des pavillons ne présente pas nécessairement d'unité architecturale, y compris au sein d'un même lotissement.



▲ Maison individuelle, caractéristique de ce type de tissu : bâti en R+1 implanté isolé dans la parcelle, avec garage en RDC, etc.

Depuis les années 1960, l'urbanisation ganathaine s'est développée sous forme de quartiers résidentiels, essentiellement à la faveur de procédures de lotissements de pavillons et des maison groupées.

Maison groupée

Un autre modèle de maisons individuelles, moins présent à Genay, est celui de la maison groupée, mitoyenne, partageant un ou plusieurs murs avec sa voisine, et développant deux orientations principales : une façade sur rue et une façade sur jardin. A l'inverse du pavillon isolé, leurs caractéristiques architecturales peuvent présenter des liens de parenté, allant jusqu'à constituer des unités identiques à l'image de certaines maisons jumelles.

Ces propriétés proposent de fait une forte hiérarchisation des espaces extérieurs : un seuil ou un petit jardin d'accueil à l'avant et un grand jardin privatif à l'arrière.

Assemblées entre elles, mitoyennes par un mur pignon ou un garage, elles peuvent prendre la forme de maisons en bande, constituant une unité urbaine (Rue des Soyeux, Rue des Canuts).

Peu vertueuses sur le plan environnemental, la plupart de ces habitats ont contribué à une forme de banalisation du paysage communal.

Les limites séparatives plantées de haies persistantes monospécifiques ou plus récemment par des dispositifs de clôtures opaques sont aussi le signe de la disparition complète du lien entre l'habitat et l'espace public.

Néanmoins, parce qu'elles s'insèrent dans des contextes déjà habités, les constructions nouvelles issues de remembrements fonciers ou de divisions parcellaires nécessitent de ménager intelligemment les relations de voisinage et le patrimoine végétal existant.



▲
Maison basse énergie, Lucenay (69), Fabien Perret Architecture.

Façade

- A l'occasion d'un projet de ravalement :
 - envisager l'isolation thermique par l'extérieur en veillant à ne pas dénaturer l'architecture (restituer les différents plans de façade, prolonger les débords de toits et les appuis maçonnés, soigner les matériaux, etc.).
 - mettre en œuvre des enduits de finition au grain fin sans aspérité (talochée, grattée ou lissée) sur les maçonneries ou des peintures minérales.

Ouvertures

- En cas de modification des ouvertures, respecter les proportions et la logique de composition de façade.
- Prévoir des appuis maçonnés sur toutes les baies pour limiter les salissures en façade.
- En cas de remplacement de menuiseries, prévoir la dépose totale (y compris dormant).
- Opter pour des fenêtres performantes (menuiseries et vitrages), de préférence en bois ou en aluminium.



- Mettre en place ou pérenniser des dispositifs d'occultations/protections solaires mobiles.
- En cas de remplacement des occultations, restituer le dispositif historique initial (volets bois, persiennes métalliques repliables, etc.). Maintenir des volets roulants seulement pour les constructions conçues à l'origine pour en recevoir sans coffre apparent. Dans le cas contraire envisager leur dépose et leur remplacement par des dispositifs appropriés.

Toiture

- Lors d'un remplacement de couverture en tuiles, privilégier une terre cuite naturelle rouge, romane ou plates.
- Éviter de transformer les soupentes en surfaces habitables (tampons thermiques été et hiver).
- Privilégier une isolation des toits par l'intérieur avec des matériaux biosourcés à fort déphasage thermique.
- Limiter les ouvertures en toiture en taille et en nombre ; le cas échéant, les intégrer au pan de toit et les aligner entre elles et avec les travées de baies en façade.
- Soigner l'installation de panneaux solaires : soit sur un long pan de toiture en bandeau centré en bas de pente, soit dissimulés derrière des acrotères réhaussés pour les toits plats.

Clôtures

- Se reporter au volet
CLÔTURE&PLANTATIONS ASSOCIEES, 3e.
- Conserver et restaurer les clôtures existantes lorsqu'elles présentent une parenté architecturale avec la maison existante.



COULEURS

Encart applicable à tous les volets de la fiche.

Attention : les couleurs présentées sont indicatives, leurs rendus variant en fonction des supports.

Harmoniser les couleurs des éléments composant l'architecture : façade (modénatures, fond de façade, soubassement), menuiseries et ferronneries.

Façade



- Privilégier des couleurs claires, neutres ou légèrement colorées dans des tons chauds.
- Éviter les peintures ou enduits blanc ou blanc cassé, et ceux de couleur vive.

Menuiseries



- Pour les menuiseries (portes, fenêtres, volets, etc.), privilégier des tons mats de gris colorés (vert, bleu, brun, etc.).
- Éviter le noir, le gris anthracite et les couleurs vives.

Ferronneries/serrureries



- Pour les ferronneries/serrureries de clôture (grille de portail, barreaudage) ou de façade (garde-corps, barre d'appui, lambrequin), privilégier une couleur dans le camaïeu de la teinte des menuiseries.

Toiture

- Privilégier une teinte de terre cuite naturelle rouge.

de gauche à droite :

Maisons individuelles groupées, rue des Soyoux, caractéristiques d'opération d'ensemble de lotissement : série de bâtis en R+1, avec clôture plantée mixte continue intégrant boîtes aux lettres, coffrets techniques, etc.

Maison individuelle, rue du Perron, caractéristique de ce tissu pavillonnaire avec : un bâti en R+1, isolé dans la parcelle, avec garage en RDC, un volume bâti fractionné etc.



Schéma en plan de masse illustrant, dans un contexte fictif, les attendus en termes de projet.

Pour le choix des teintes, se reporter à l'encart COULEURS, 3b.

EXTENSION HORIZONTALE

Volumétrie & implantation

- Conserver sa primauté du bâti initial en optant pour un volume de dimensions réduites le conforte dans son caractère architectural (parenté ou contrepoint) 1.
- Apporter une réponse architecturale à la manière dont le volume neuf s'accôle à l'édifice existant.
- Ajuster l'implantation altimétrique au plus près du terrain naturel, définir les terrassements en accord avec les sols avoisinants en équilibrant déblai et remblai.
- Planter l'extension au-delà de l'aplomb du houppier des arbres existants (y compris des parcelles contiguës) 2.
- Veiller à ne pas verrouiller les possibilités d'extension ou de construction futures.

Façade/Ouvertures/Toiture

Se reporter au volet CONSTRUIRE, 3d.

Clôture

Se reporter au volet :

CLÔTURE&PLANTATIONS ASSOCIEES, 3e.

- Apporter un soin particulier à la végétalisation de la clôture sur voirie : plantations arbustives et arborées en port libre,

persistantes et caduques en mélange.

- Pour un projet de clôture, composer avec deux couleurs ou matériaux différents au maximum.
- Privilégier des éléments majoritairement, ajourés, à claire-voie, de préférence dans le sens vertical.
- Intégrer tous les éléments techniques dès la conception (compteurs, coffrets, boîte aux lettres, visiophonie, etc.).
- Utiliser, si nécessaire, un dispositif de pare-vue naturel (brande de bruyère) dans l'attente d'une protection visuelle effective par les plantations.
- Lorsque le terrain présente une déclivité, suivre la même pente et disposer verticalement les éléments de couronnement (grilles ; barreaudage, cadres, etc.) ou limiter les rendents et les accompagner d'un élément de transition toute hauteur (pilier, pan de mur ou serrurerie).
- Entre parcelles, privilégier une clôture en grillage noué, doublée d'une haie mixte ; éviter les murs sauf au droit d'une terrasse.

Jardin & abords

Se reporter au volet :

CLÔTURE&PLANTATIONS ASSOCIEES, 3e.

- Limiter l'imperméabilisation des sols (y compris pour le stationnement)

- Préserver les arbres existants significatifs 3.
- Végétaliser généreusement tous les espaces libres en pleine terre 4.
- Opter pour des essences locales et résistantes à la sécheresse.
- Préférer les piscines naturelles ou écologiques. A défaut les bassins sont de préférence enterrés, de faible envergure (bassin de nage, mini-piscine) de forme rectangulaire ou carrée 5, implantés au plus près du terrain naturel et de teinte sombre. Éviter les tons bleu clair, blanc et sable pour les revêtements.
- Dissimuler les constructions annexes (abri, cuve, poolhouse, etc.) par la plantation de végétaux appropriés 6.

Véranda

- Privilégier des formes simples, sans pan coupé, sous toiture mono-pan 7 de type appentis contre façade.
- Opter pour une structure en métal et des parois en produit verrier.

Pergola

- Privilégier une construction de forme simple réalisée sur mesure comme une des composantes de la façade
- Préférer un couvert végétal de plantes grimpantes (propice à une ombre fraîche).

SURÉLEVATION

Volumétrie & implantation

- Veiller à l'harmonie des volumes, des matériaux, des ouvertures et des pentes de toit pour créer un ensemble cohérent entre bâti existant et neuf.

Pour les autres considérations, les surélévations doivent répondre aux mêmes préconisations que les extensions horizontales.

Façade/Ouvertures/Toiture

Se reporter au volet CONSTRUIRE, 3d.

USAGES & PROGRAMME

- Prévoir la remise en état du bâti existant lors du projet d'extension (ravalement, menuiseries, occultations, etc.).
- Intégrer les composantes d'un projet performant thermiquement et économe en énergie.

Se reporter au volet CONSTRUIRE, 3d.



Schéma en plan de masse illustrant, dans un contexte fictif, les attendus en termes de projet.

Pour le choix des teintes, se reporter à l'encart COULEURS, 3b.

Privilégier la réhabilitation au détriment d'un projet de démolition/reconstruction (plus conséquent en termes d'empreinte carbone).

Volumétrie & implantation

- Conditionner la division parcellaire en second rang à la possibilité de mutualiser la desserte par un accès commun ① ou de créer un accès direct depuis une autre voie adjacente.
- Opter pour des constructions dont les volumes, de forme simple, respectent un plan orthogonal ② assujéti aux limites parcellaires, aux voies de desserte et/ou aux constructions avoisinantes.
- Adapter la forme architecturale à la topographie et ajuster l'implantation altimétrique au plus près du terrain naturel et (éviter talus et remblais).
- Respecter une cohérence morphologique par rapport aux constructions avoisinantes et tenir compte de leur position dans une logique d'alignement ③.
- Planter le bâti au-delà de l'aplomb du houppier des arbres existants (y compris ceux des parcelles contiguës).

Façade

- Mettre en œuvre des matériaux de

façade pérennes, d'un entretien facile et préférentiellement biosourcés (ouate de cellulose, laine et fibre de bois, etc.) ; éviter les matériaux d'imitation, les produits factices (faux bois, fausse pierre).

- Intégrer à la conception des baies et acrotères des appuis et couvertines maçonnées limitant les salissures en façade.
- Dans le cas de la mise en œuvre de bardage bois veiller à porter une attention particulière à cette mise en œuvre et à leur altération différenciée due à leurs expositions variables aux intempéries.
- Opter pour des garde-corps en serrurerie sur mesure (terrasses, balcons, baies vitrées).
- Privilégier le zinc pour les éléments d'évacuation des eaux de pluie (gouttières, descentes d'eau, cheneaux, etc.).
- Intégrer discrètement les dispositifs techniques dans la composition de façade (grilles de ventilation, gaines, extracteurs, cheneaux, descentes d'eau, etc.).
- Placer les appareils de climatisation extérieurs à l'arrière, dissimulés dans des édicules à claire-voie spécifiquement conçus.

Ouvertures

- Privilégier des menuiseries bois ou aluminium.
- Mettre en place des dispositifs d'occultations/protections solaires mobiles : volets

bois (hors volets à écharpe) battants ou coulissants, stores extérieurs à enroulement et lambrquin, brises soleil orientables, etc. ; éviter les volets roulants.

Toiture

- Privilégier une toiture de forme simple ④ avec larges débords (y compris en pignon) et accorder les pentes des toitures à celles des bâtiments avoisinants.
- Végétaliser les toitures-terrasses ⑤ pour les toitures de très petites surfaces, privilégier la pouzzolane (pierre volcanique).
- Dans le cas d'une toiture en tuiles, préférer la mise en œuvre de forger en bois et éviter la mise en œuvre de tuiles de rives.
- Pour l'installation de panneaux solaires : se reporter au volet ENTRETENIR ET RÉNOVER, 3b.

Clôture/Jardin & abords

Se reporter aux volets :

- AMÉNAGER & AGRANDIR, 3c ;
- CLÔTURE&PLANTATIONS ASSOCIEES, 3e.

Usages & programme

- Lors de détachements parcellaires, privilégier le regroupement des espaces de stationnement pour limiter l'imperméabilisation des sols et l'impact paysager.
- Dans l'éventualité de places de stationnement situées en extérieur, celles-ci prendront la forme de parkings végétalisés (arbres d'ombrage ou pergolas arborées).
- Intégrer dès la phase de conception les composantes d'un projet performant thermiquement et économe en énergie : orientation traversante, ventilation naturelle, protections solaires, forte inertie, isolation à fort déphasage, etc.
- Valoriser la gestion des eaux de pluie à la parcelle (issues des toitures et du ruissellement de surface) comme une composante de l'aménagement paysager (jardin de pluie, noue, tranchée drainante végétalisée, etc.) ; prévoir la mise en place d'une cuve de rétention d'eau de pluie enterrée pour l'arrosage.
- Favoriser le confort d'usage du logement : espace d'entrée, cellier, buanderie, cuisine indépendante en 1er jour, garage à vélos distinct du box véhicule, espace dédié pour les ordures ménagères intégré au volume bâti.

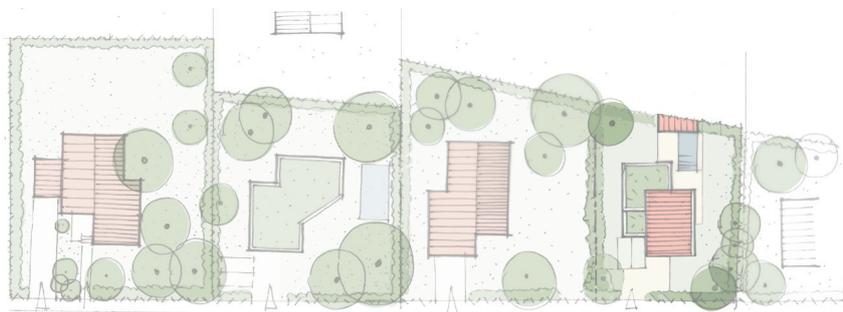


Schéma en plan de masse illustrant, dans un contexte fictif, les attendus en termes de projet.



ENCART - Installer un habitat « intermédiaire » en tissu pavillonnaire en cohérence avec le PLUiH

Lors de remembrements, privilégier l'habitat groupé ou intermédiaire en réinterprétant le modèle de la maison mitoyenne :

- Inscrire les logements dans un ensemble d'entités accolées les uns aux autres ;
- Fractionner la volumétrie (jeu d'épannelage, alternance plein/vide, percées visuelles) ;
- Différencier les accès piétons et voitures ;
- Limiter l'impact de la voiture : desserte mutualisée, parking paysager ou intégré dans l'emprise bâtie ① ;
- Varier les typologies (simplex en rez-de-jardin, duplex-terrace en étage ou triplex) et individualiser les accès aux logements ;
- Systématiser les logements traversants ou multi-orientés ;
- Prévoir des espaces extérieurs généreux pour chaque logement en lien direct avec le séjour ② (balcon, terrasse, loggia, jardin). Concevoir les balcons comme des loges constitutives d'une façade épaisse du bâtiment et intégrant les dispositifs de

protections solaires (stores), visuelles (brise-vues), les gardes corps (en serrurerie) et les équipements (rangements, assises, etc.) ;

- Mettre en œuvre des matériaux de pied de façade formant un socle résistant et qualitatif (bardage minéral, béton sablé, matricé peint, parement brique, pierre agraffée, etc.) ;
- Favoriser le confort d'usage du logement avec un espace vestibule (entrée), un cellier, une buanderie, une cuisine indépendante en 1er jour (à partir du T2) ;
- Prévoir des locaux communs fonctionnels et facilement accessibles : local vélo de plain-pied, un local poubelles fermé, espace de compostage collectif ;
- Assurer l'intimité des logements, des espaces extérieurs privatifs et du voisinage au moyen de dispositifs paysagers aménagés au titre des espaces communs ;
- Valoriser les toits terrasses en favorisant la qualité des matériaux (bardages et vêtements, garde-corps et acrotères formant couronnement ; platelages et dallages) et les valeurs d'usages privatifs ou collectifs (loge de rangement, pergolas et ombrières ; treille végétales, couvert arbustif sur substrat épais, carrés potagers, mobilier d'assise).



▲ 20 logements intermédiaires, TAO Architectes, Pommiers (69).

Caractéristiques participants de la qualité de ce projet de logements intermédiaires :

- Volumes bâtis fractionnés ;
- Gestion collective des stationnements ;
- Cheminements piétons au sien de l'opération ;
- Présence d'une façade épaisse intégrant, des terrasses extérieurs, des dispositifs de protections solaires (volets), visuelles (brise-vues), des gardes corps (en serrurerie) ;
- Jardin collectif ouvert, sans séparatif avec les espaces privatifs des logements en rez-de-chaussée ;
- Plantation d'arbres fruitiers et plates-bandes plantées avec pour seule délimitation des piquets.

Le tissu pavillonnaire tire essentiellement ses qualités paysagères de la nature de ses limites parcellaires. Omniprésentes, les clôtures de jardins, pour la plupart doublées de haies, contribuent en effet largement à qualifier l'espace en créant de la cohérence entre les parcelles et en harmonisant les propriétés entre elles.

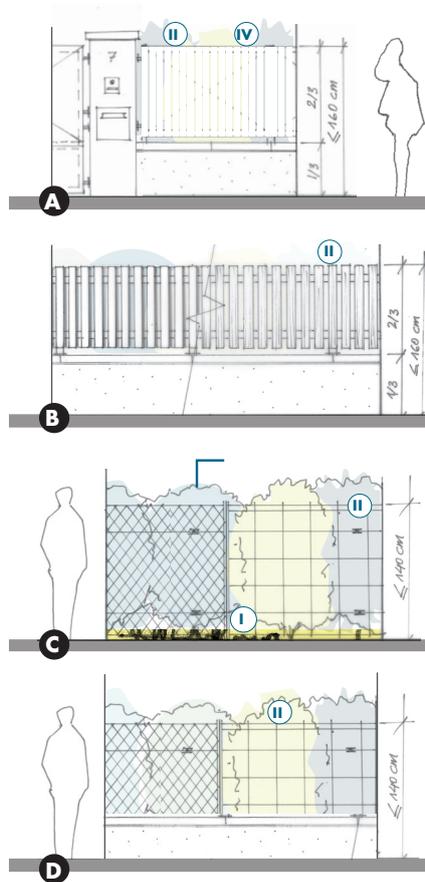
PLANTATIONS ASSOCIÉES

Encart applicable à tous les volets de la fiche.

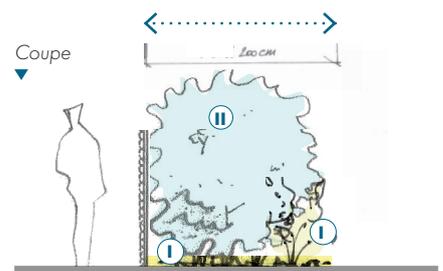
- **Végétaliser les clôtures sur voirie** pour harmoniser un premier plan commun aux maisons :
 - **Haie arbustive mixte**, aux essences variées, caduques et persistantes en mélange, en port libre.
- **Végétaliser les frontages** (espace entre la clôture principale et la maison) pour épaissir la limite végétale avec des sujets de second rang et valoriser l'effet de seuil :
 - **Cépées et arbres-tiges**, caducs, à petit développement (à 2 mètres minimum de la limite de propriété) ;
 - **Massifs et bosquets d'arbustes à fleurs**.
- **Planter dans les jardins** pour limiter les vis-à-vis et apporter de l'ombre et de la fraîcheur en été :
 - **Arbres-tiges**, caducs, à petit ou moyen développement, notamment fruitiers.
 - **Arbres d'ornement**, à grand développement, caducs sur les grandes parcelles uniquement ;
 - **Écrans de végétaux de plantes grimpantes** sur supports ou haies mixtes en limite parcellaires latérales ;
 - **Plantes tapissantes en alternative au gazon et/ou diminution des tontes** (1 à 2 par an).
- **Planter largement en fond de parcelle**, notamment en limite avec les espaces naturels et agricoles :
 - **Cépées et arbres-tiges**, caducs et persistants, à moyen et grand développement.

Différentes strates végétales

① herbacée ② arbustive ③ arborée ④ grimpante



1 Élévations



2



3



4



5

CLÔTURE

Encart applicable à tous les volets de la fiche. Pour le choix des teintes, se reporter à l'encart COULEURS, 3b.

- **A** **Panneaux ajourés** de bois ou de métal discontinus avec ajour périphérique significatif et ossature côté intérieur (lames à claire-voie, tôle découpée ou perforée, barreaudage, etc.) ; mur bahut enduit et couverture béton, doublée d'une haie mixte ; portail et portillon en accord.
- **B** **Palissade bois** à lames verticales à claire-voie 1 sur 2 ; sur mur bahut enduit.
- **C** **Grillage** simple torsion ou grillage noué galvanisé ou anthracite ; piquet bois ou acier, **sans murette** ; doublé d'une haie mixte ou support de plantes grimpantes.
- **D** **Grillage** simple torsion ou grillage noué galvanisé ; montant acier, **sur murette** ; doublé d'une haie mixte ou support de **plantes grimpantes**.

▲ 1 Aménagement paysager d'un lotissement (ex : viorne obier, érable champêtre, aubépine, etc.).

2 Composition arborée en clôture d'une maison individuelle (ex : fraxinus excelsio, laurier du portugal, etc.).

3 Haie mixte en clôture dissimulant un grillage double torsion (ex : forsythia, groseiller, monnaie du pape, etc.).

4 Bosquet de plantes vivaces (ex : buplèvre, lavande, achillée, thym, sauge des prés, santoline, etc.).

5 Résultat d'une tonte annuelle.

INFOS UTILES

SITES WEB / À CONSULTER *nécessairement*



Pour consulter et télécharger le PLU-H de la Métropole de Lyon :

pluh.grandlyon.com
20 rue du Lac, 69003 LYON
04 78 63 40 40

Pour consulter le service Pilotage Assainissement-eaux pluviales et GEMAPI(PAG) de la Direction adjointe de l'eau de la Métropole de Lyon.

Disponible en ligne : www.grandlyon.com/services/gestion-des-eaux-de-pluie.html



Pour accéder à des données cartographiques, vues aériennes, parcelles :

www.geoportail.gouv.fr



Pour prendre connaissance de la réglementation thermique :

www.rt-batiment.fr

Pour consulter le cadastre :

www.cadastre.gouv.fr

Pour obtenir la matrice cadastrale d'un terrain :

Service départemental des impôts foncier de Lyon, 04 78 63 33 00

www.impots.gouv.fr

Pour obtenir les formulaires cerfa :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Pour déclarer vos travaux à l'administration fiscale :

Service des Impôts des Particuliers (SIP) du centre des finances publiques, 04 72 10 44 50

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME / À FOURNIR

La demande d'autorisation d'urbanisme implique que toutes les pièces nécessaires à la compréhension du projet soient produites afin de permettre d'apprécier la qualité de projet de construction ou la plus-value architecturale apportée par la réhabilitation d'un édifice existant :

- un **plan de situation** et **tous les éléments graphiques complémentaires** permettant une bonne **compréhension des enjeux** (photos du site et de ses abords, plan masse de l'existant, etc.) ;
- un **plan de géomètre** figurant la **topographie**, la position des constructions existantes aux abords immédiats de la parcelle, la topographie, le **relevé des arbres existants** et de la circonférence de leurs houppiers et la mention des essences des végétaux ;
- pour les **boisements ayant un intérêt, une étude phytosanitaire** pour juger de la qualité de chaque sujet concerné par un éventuel abattage ;
- un **plan de masse des constructions** à édifier ou à modifier permettant d'illustrer l'insertion urbaine du projet dans son environnement (plan coté dans les trois dimensions spécifiant également les plantations maintenues, supprimées et créées ainsi que les surfaces d'espaces verts) ;
- des **plans de façades** faisant apparaître les cotes et le relevé des avoisinants (gestion de la mitoyenneté) ;
- des **vues en coupe** précisant l'implantation altimétrique de la **construction par rapport au terrain naturel** (nivellement existant avant travaux) ;
- l'**intégration urbaine et paysagère** du projet dans son environnement (insertion sur fond photographique) ;
- un **tableau de surface** de plancher ;
- les **plans de niveaux** du projet lorsqu'ils sont nécessaires à la bonne compréhension du projet (dont les plans de toiture et de sous-sols) et en **particulier celui du rez-de-chaussée** (articulation entre qualité de l'occupation du rez-de-chaussée et l'organisation du plan de masse; position par rapport à la rue et aux limites de référence, etc.) ;
- etc.

ORGANISMES / À CONTACTER *si nécessaire*



Service Urbanisme de Genay
Mairie de Genay,
Rue de la Mairie
69730 Genay
Tél. 04 72 08 78 88
www.villedegenay.com



CAUE - Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole
04 72 07 44 55
www.caue69.fr



Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône (UDAP)
udap69@culture.gouv.fr
<https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-thematiques/Architecture/Mes-travaux-en-site-protège>



Ecoreno'v – Agence Locale de l'énergie et du Climat de la Métropole de Lyon
04 37 48 25 90
www.alec-lyon.org



Conseil régional de l'ordre des architectes Rhône-Alpes
04 78 29 09 26
ordre.architectes@architectes-ra.org
www.architectes.org
<https://www.architectes-pour-tous.fr/>



Fédération française du paysage
01 30 21 47 45
www.f-f-p.org



Association des Architectes du Patrimoine
07 89 67 13 27
www.architectes-du-patrimoine.org



Agence nationale de l'habitat
04 78 62 54 98
ddt-shru-ahp-anah@rhone.gouv.fr
www.anah.fr



Fondation du patrimoine
04 37 50 35 78
www.fondation-patrimoine.org



SOLiHA Auvergne-Rhône-Alpes Solidaires pour l'habitat
04 72 84 62 84
www.auvergnerrhonealpes.solihha.fr



OÏKOS
Éco-construction & Éco-rénovation
09 81 71 67 85
www.oikos-ecoconstruction.com

GUIDES / À LIRE *en complément*



Des haies pour le Rhône. Guide de plantation et d'entretien des haies champêtres (Rhône Le Département)
https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/02/entretien_plantation_haies.pdf



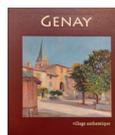
Permis de (bien) planter ! Idées et conseils pour des haies belles et vivantes dns votre jardin (Rhône Le Département)
https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/02/guide_haies_permis_de_planter.pdf



L'essentiel de la Charte de l'Arbre (Grand Lyon, la Métropole)
<https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable//blogs.grandlyon.comdeveloppementdurable/files/downloads/2013/02/essentiel-de-la-charte-FINAL-Vecran.pdf>



Guide pratique. Du jardin d'ornement au jardin vivant. Alternatives pour des plantations écologiques (FRAPNA)
<https://fr.calameo.com/read/0004893554f15bd099ea1>



Genay, village authentique, (GIANA, Groupe d'histoire de Genay et de ses environs) Parution décembre 2013, éditeur Ville de Genay. Plus d'informations : <http://giana.wifeo.com/publication-livre1.php>

Cahier de prescriptions clôtures du Franc Lyonnais, Métropole de Lyon.

EN SAVOIR +

GENAY

Charte pour la qualité du cadre de vie



« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

(art. 1 Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture)

**Conseil
d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement
Rhône Métropole**

Charte réalisée pour la commune de Genay par le CAUE Rhône Métropole dans le cadre des missions de sensibilisation et de conseil aux collectivités.

Auteurs : Grégory Cluzel et Pauline Vignon.

Avec la collaboration de l'ensemble des membres du comité dont Madame le Maire, Valérie Giraud, l'adjointe au cadre de vie et à l'urbanisme raisonné, Noëlle Magaud et les services municipaux.

Photos et illustrations : CAUE Rhône Métropole sauf mention contraire page 62.

Remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à ce travail, dont : l'association GIANA - Groupe d'Histoire de Genay et de ses environs, David Fayolle, architecte conseiller au CAUE Rhône Métropole et Samuel Auray, paysagiste conseiller CAUE Rhône Métropole.

Coordination : Sébastien Sperto, directeur du CAUE Rhône Métropole.
Directeur de la publication : Frédéric Pronchéry, président du CAUE Rhône Métropole.

www.caue69.fr



Ville de Genay



CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT